

PODESTA G

Parlamento Europeo
Il Vicepresidente

Strasbourg, le 9 avril 2003

10. AVR 2003 201892

Monsieur Pat COX
Président du Parlement européen
PHS 11 B 11

Monsieur le Président,

En vue de la prochaine réunion de la Conférence des Présidents qui sera consacrée à la réforme de la COSAC et à la préparatoire de la prochaine réunion qui se tiendra à Athènes les 5 et 6 mai, j'aimerais vous faire part brièvement des suggestions de la délégation du Parlement européen à ce sujet, une analyse plus approfondie se trouvant dans la note de synthèse que je vous avez transmis en annexe de ma lettre du 7 mars 2003.

Ces suggestions peuvent être résumées comme suit:

- Accepter la modification des règles de vote pour l'adoption de contributions (majorité qualifiée de $\frac{3}{4}$ des voix) et le maintien de l'unanimité pour les modifications du règlement.
- Accepter la mise en place d'un Secrétariat selon la formule proposée par les délégations italienne et néerlandaise (à savoir un secrétariat à rotation composé par les fonctionnaires des Parlements nationaux faisant partie de la Troïka). Dans ce contexte, le Parlement européen pourrait de sa part maintenir, voir renforcer, l'actuelle collaboration des fonctionnaires du Parlement européen et probablement mettre à la disposition des locaux pour accueillir les fonctionnaires des Parlements nationaux concernés, dans le cas où ils ne sont pas déjà sur place au Parlement en tant que fonctionnaires de liaison.
- Examiner avec réserve la modification du nom de la COSAC. L'idée de rebaptiser la COSAC en "Forum des Parlements", "Conseil des Parlements européens" ou "Union des Parlements européens" risque en effet d'entrer en conflit avec le mandat et les propositions de la Convention et pourrait, d'autre part, excéder les prérogatives institutionnelles de la COSAC. A cet égard, il convient aussi de noter que dans le projet du nouveau Protocole sur le rôle des Parlements nationaux dans l'Union présenté par le Praesidium de la Convention, le nom COSAC est encore maintenu.

PODESTA G

Parlamento Europeo
Il Vicepresidente

- Prendre l'initiative de présenter une proposition "d'accord inter-parlementaire" entre les Parlements nationaux et le Parlement européen conformément à la résolution de ce dernier 7 février 2002. A ce sujet il y a lieu de rappeler que la proposition d'établir un "accord inter-parlementaire" avait été favorablement accueillie par la dernière Conférence des Présidents des Parlements de l'Union qui a eu lieu à Madrid du 7 au 9 juin 2002. Cette proposition figure aussi dans ledit projet de Protocole du Praesidium de la Convention.

Ces propositions, présentées par le Vice-Président M. David MARTIN, aux Secrétaires généraux des groupes politiques, ont été accueillies favorablement.

Je vous saurai reconnaissant de bien vouloir soumettre ces suggestions à la prochaine Conférence des Présidents afin d'adopter un mandat permettant à notre délégation d'assumer efficacement sa tâche lors de la prochaine réunion plénière de la COSAC à Athènes les 5 et 6 mai 2003.

Je me permets enfin d'attirer votre attention sur le fait qu'il est urgent de nommer les membres de la délégation qui participera à cette réunion afin de faire progresser nos travaux de préparation de cette importante rencontre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Guido Podestà